

Avec ses installations photovoltaïques, la SAS Lum del Larzac porte son premier projet d'énergie renouvelable. Emmanuelle Galtier, animatrice des Bois du Larzac et de la SCTL Larzac, et Jean-Michel Mouysset sont heureux de défendre cette action.



LUM del LARZAC

Production d'énergie renouvelable sur le Larzac

L'aventure énergie renouvelable au LARZAC

Laboratoire de résistance, de vivre ensemble et de production différente, le plateau du Larzac n'a pas fini de faire parler de lui. Les fermiers se lancent désormais collectivement dans le solaire photovoltaïque.

Reportage texte et photos Cécile Cammarata (sauf mention contraire)

À l'origine, un combat, l'utopie d'un vivre ensemble et d'un produire différemment. Pour y arriver, une longue lutte - 1971-1981 -, celle qui a permis de sauver des terres arables et d'inventer le fonctionnement de la société civile des terres du Larzac (SCTL). Aujourd'hui, fermiers et gérants se lancent dans l'aventure de l'énergie renouvelable. Ils parient sur le solaire et la vente des électrons verts pour rénover le bâti rural ancien et faciliter l'installation de paysans sur le long terme.

La mise à disposition des terres du Larzac par l'État aux paysans et habitants du plateau le 29 avril 1985 a permis d'officialiser la fin de la lutte contre l'extension du camp militaire. Une formule originale avait alors été mise en place pour ce projet unique en France : un bail emphytéotique entre l'État et la

SCTL. Cette formule garantit la sécurité de l'utilisation de l'espace à des fins agricoles et pacifiques durant 99 ans. La SCTL assure ainsi toutes les charges de propriétaires, à l'exception du droit de vendre. Ses membres, fermiers et résidents, l'administrent avec un conseil de gérance. De par son implantation sur douze communes, la société civile est un des outils de l'aménagement du territoire du Larzac. Dans le même temps, une autre société, la SC GFA du Larzac (société civile groupement de gestion foncière agricole), gère d'autres terres achetées en collectivité selon le même modèle. « Cette expérience de "laboratoire foncier" prouve qu'une gestion collective de l'usage de la terre est possible à grande échelle », rappelle Chantal Alvergnas, gérante de la SCTL, membre de la direction collégiale et fermière d'un troupeau ovin. Aujourd'hui, le bilan ne laisse aucun doute : avec

une augmentation de 25 % du nombre de paysans depuis le début de la lutte dans les années soixante-dix, les fermes se trouvent revitalisées, l'installation est favorisée par l'usage des baux de carrière (baux ruraux à long terme). Et pour pérenniser encore longtemps l'aventure, de nouveaux projets sont lancés.

Le photovoltaïque comme outil

Le projet solaire est né sous l'impulsion des paysans. « Ce sont les fermiers qui assurent l'entretien du bâti. L'un d'eux a souhaité refaire sa toiture et a réfléchi à un équipement photovoltaïque. Il a soumis son idée à la SCTL, qui est propriétaire, donc décisionnaire. Comme plusieurs personnes étaient décidées à s'impliquer, nous avons réfléchi à un projet collectif », expliquent Chantal Alvergnas et Ghislaine Ricez, salariée de la SCTL. Une vaste opération, puisque le

parc bâti de la SCTL et de la SC GFA ne compte pas moins de 80 bâtiments de ferme potentiellement concernés. Un audit a été réalisé, bâtiment par bâtiment : superficie, exposition, état de la toiture, autant d'éléments à prendre en compte. Pour faciliter le financement et la mise en route des premiers panneaux solaires, les 30 bâtis nécessitant peu ou pas de travaux ont été privilégiés pour la première vague d'installation. « Il est en effet compliqué pour certains fermiers d'assurer des charges importantes de rénovation sans avoir de retour direct et immédiat sur la vente de l'électricité. Au total, le projet porte sur 18 toitures réparties sur cinq communes, équipées de 60 m² de panneaux solaires », précise Benjamin Bergne, co-gérant de C2A, entreprise regroupant des artisans du solaire photovoltaïque et du bois-énergie.

Une énergie collective

Le premier rendez-vous s'est déroulé en décembre 2013 avec l'agriculteur concerné, Enercoop, la Nef (coopérative de finances solidaires), Énergie

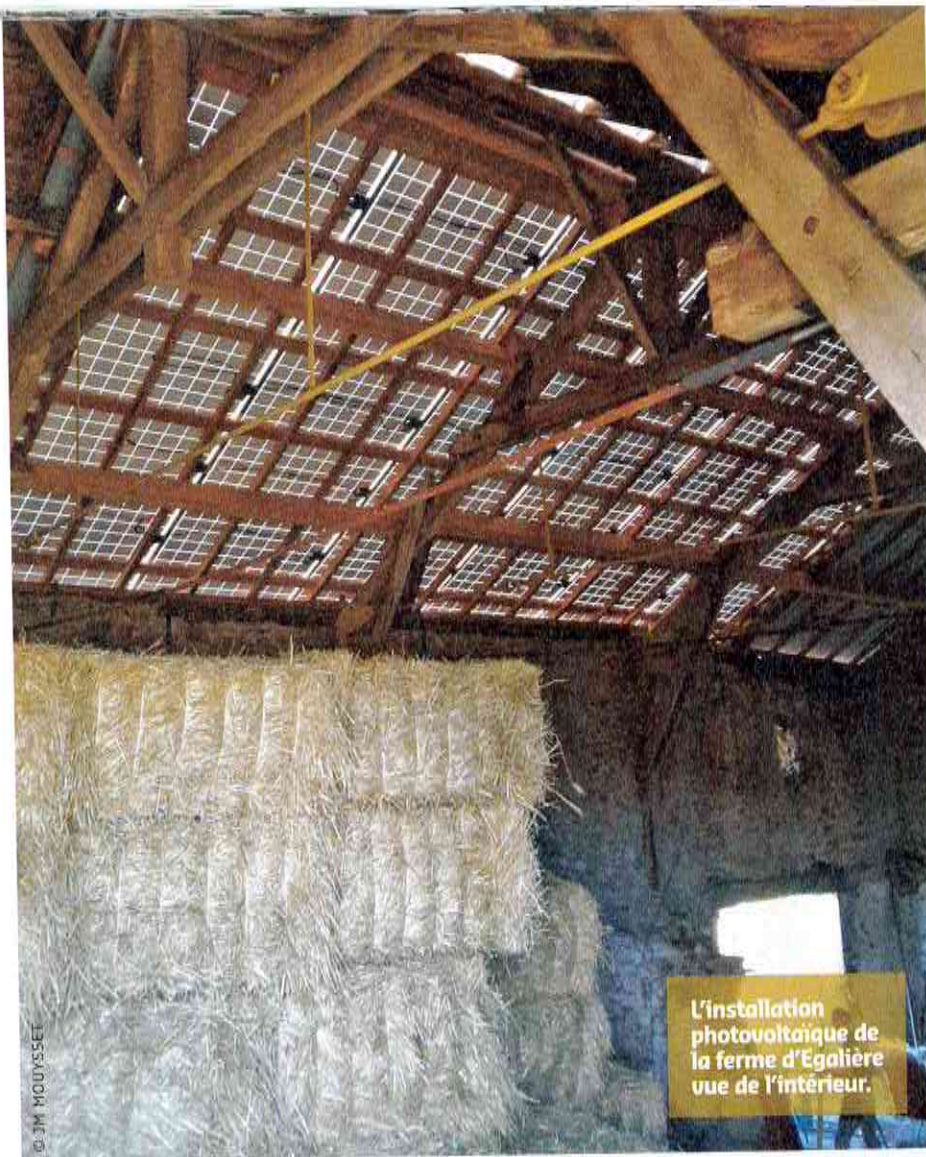
La GÉOBIOLOGIE très utile pour les installations photovoltaïques

« La géobiologie est l'étude de l'influence des ondes sur le vivant. Elle prend en compte principalement l'impact des rayonnements ionisants, des champs magnétiques, des champs électriques et des courants. L'ensemble de ces co-facteurs contribue à dégrader la santé physique et psychique et entraîne maux de tête, insomnies, fatigue, baisse d'attention. Ils participent également aux maladies les plus graves (cancers, maladies dégénératives) ». Voilà la définition de l'École française de géobiologie. Jean-Michel Mouysset, chef de projet photovoltaïque de l'entreprise C2A, insiste sur l'importance de prendre l'avis d'un géobiologue avant de faire une installation photovoltaïque. « L'impact géobiologique d'une installation est

corrigeable et ce d'autant plus qu'il s'agit bien souvent de corrections sur la mise à la terre de l'installation électrique de base ! L'installation du générateur photovoltaïque ne pose généralement pas de soucis géobiologiques. » Chantal Alvergnas, fermière d'un troupeau d'ovins, confirme : « L'intervention d'un géobiologue a permis dans certains cas de mettre en lumière des problèmes de mise à la terre de salles de traite. Elles comportent bien évidemment beaucoup de métal (cornadis, quai de traite, stalle...) et on s'est aperçu que les brebis recevaient des champs électriques. Trop peu pour que l'on s'en rende compte par nous-mêmes, mais suffisamment pour que cela soit inconfortable pour les elles. Le géobiologue a corrigé ce problème. »

De gauche à droite, Chantal Alvergnas, fermière et co-gérante de la SCTL, Ghislaine Rizez, salariée de la SCTL, Jean-Michel Mouysset, chef de projet C2A, et Benjamin Bergnes, co-gérant de C2A.





L'installation photovoltaïque de la ferme d'Egolière vue de l'intérieur.

© JM MOUYSSET

partagée et C2A. « Les fermiers concernés sont motivés. Pour le premier toit réalisé, l'exploitant a simplement souhaité rencontrer un géobiologue (lire encadré p. 43) avant de prendre une décision », précise Jean-Michel Mouysset de l'entreprise C2A.

Une fois le projet lancé, le montage demande une grosse machinerie. D'où

« À terme, les parts pourront être rémunérées, mais l'enrichissement personnel n'est pas le but. »

toute l'importance d'être accompagné des bons interlocuteurs. L'entreprise locale C2A ne s'en tient pas à la pause des installations, elle assure aussi un rôle de conseil et d'accompagnement sur la partie administrative, tout comme l'association Énergie partagée. Pour la vente de l'électricité, un contrat

est signé entre le porteur de projet et EDF, qui a une obligation d'achat (EDF OA). La coopérative d'intérêt collectif Enercoop Midi Pyrénées a également investi 10 000 € dans le capital social de Lum del Larzac, la société créée pour porter le projet. Le tarif de vente des électrons solaires à EDF OA est garanti sur vingt ans. « L'État a diminué ce tarif lorsque le prix des installations a baissé. Problème, le tarif des électrons baisse plus vite que celui des installations, développe encore Benjamin Bergne. Et pour des questions de lourdeurs administratives, il est plus simple aujourd'hui de monter des projets pour des centrales de moins de 9 kWc⁽¹⁾. »

Énergie renouvelable et installation de fermiers

Pour mener à bien ces installations photovoltaïques pour la vente d'électricité, la SCTL, qui n'a pas de vocation commerciale, a dû créer une nouvelle structure. Le choix s'est porté sur une SAS, société par actions simplifiée. Afin de conserver toute sa liberté d'action, la SCTL a tenu à ce que la SAS Lum del Larzac soit détenue à 60 % par le collège des



ENERCOOP en Midi-Pyrénées

Enercoop est un fournisseur français d'électricité d'origine renouvelable. Le groupe de travail qui en est à l'origine a été créé en 2004. Enercoop en France, en 2015, représente dix coopératives régionales et 100 producteurs. Si Enercoop Midi-Pyrénées n'existe officiellement dans la région que depuis le 31 janvier 2015, l'association de préfiguration a commencé son étude de faisabilité sur la création d'une coopérative régionale dès 2012. Les résultats de l'étude ont conduit l'association à lancer un appel à souscription fin 2014. Il a rencontré un franc succès : 177 400 €, récoltés auprès de 148 sociétaires, fournissent les fonds propres nécessaires à la création d'une Société coopérative d'intérêt collectif (Scic), sous la forme anonyme (SA), à capital variable et conseil d'administration. La coopérative s'est fixée trois missions :

- » commercialiser en région Midi-Pyrénées une offre d'électricité d'origine 100 % renouvelable ;
- » développer les moyens de production d'énergie renouvelable (micro-hydraulique, éolien, photovoltaïque, biomasse...), en coopération directe avec les collectivités, les citoyens et les entreprises des territoires concernés (investissement collectif pour maximiser les retombées locales et les actions de sensibilisation) ;
- » proposer des services liés à la maîtrise de l'énergie dans le but de réduire les consommations (formations, conseils, achats groupés, diagnostics...)

L'équipe d'Enercoop Midi-Pyrénées. De g. à d. : Johann Vacandare, Loïc Blanc, François Richer, Olivier Alary, Gérard Madon.



© DR

"représentants fonciers" de la SCTL. La société compte aussi un collège "contributeurs", composé de particuliers investisseurs, personnes physiques et personnes morales (associations, coopératives, Gaec). Ce collège dispose de 36 % des droits de vote. Enfin, le collège des "partenaires", représentant notamment Enercoop Midi-Pyrénées, possède 4 % du droit de vote. L'ensemble des trois collèges doit apporter 20 % du capital pour obtenir l'emprunt, soit 120 000 € sur les 410 000 € nécessaires. En parallèle, l'association Bois du Larzac, qui émane également de la SCTL, s'intègre elle-aussi au projet. Cette structure gère la valorisation du bois présent sur les terres gérées par

la SCTL et la SC GFA du Larzac. Bois du Larzac a besoin de construire un hangar de stockage pour les plaquettes forestières. Le toit sera donc équipé d'une centrale solaire d'envergure : 100 kWc, soit 680 m² composés de 400 panneaux photovoltaïques. Le budget bâtiment et centrale a été estimé à 200 000 €. Outre les subventions État/Région/Europe et un prêt bancaire, une partie de l'investissement sera autofinancée. Un appel à souscription a donc été lancé⁽²⁾.

À terme, les parts pourront être rémunérées, mais l'enrichissement personnel n'est pas le but. Il s'agit pour Lum del Larzac de réussir une production d'énergie locale renouvelable dont

les bénéfices attendus seront dédiés à la restauration et à la conservation du patrimoine bâti, nerf de la guerre des installations de fermiers. D'autres toitures pourront être équipées à l'avenir et d'autres moyens mis en œuvre. Les statuts de Lum del Larzac ne bornent absolument pas son activité au photovoltaïque, mais mentionnent plus globalement les énergies renouvelables. ■

1. kWc est l'abréviation de kilowatt crête. C'est la puissance maximale délivrée par une installation photovoltaïque sous un ensoleillement optimum de 1 000 W/m² et une température de 25 °C.

2. Plus d'infos sur www.larzac.org/informer/actualites.

Contacts : p. 77



La première centrale photovoltaïque a été mise en fonctionnement en juillet 2015. D'autres sont déjà en construction, alliant sauvegarde du patrimoine et développement des énergies renouvelables.



La ferme d'Egalière lors de la construction de la centrale.



La toiture de la ferme, située dans la commune de Nant, avant la rénovation et l'installation des cellules PV.